

<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation

CIRCULAIRE
Le 26 octobre 2007

RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL
Abitibi-Consolidated Inc. – Bowater Inc.
Plan d'arrangement

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que la finalisation du regroupement proposé entre Abitibi-Consolidated Inc. (Abitibi) et Bowater Inc. (Bowater) afin de créer une nouvelle société, AbitibiBowater Inc. (AbitibiBowater), est prévue avant l'ouverture des marchés le lundi, 29 octobre 2007. L'inscription des actions AbitibiBowater sera en vigueur avant l'ouverture des marchés le 29 octobre 2007. En vertu de la transaction proposée, les actions d'Abitibi seront radiées de la cote avant l'ouverture des marchés le 29 octobre 2007.

Dans l'éventualité où la transaction proposée ne serait pas en vigueur le 29 octobre 2007 à l'ouverture des marchés, la négociation sur les contrats d'options ajustés sera suspendue jusqu'à avis contraire.

CDCC - détails du rajustement :

Conformément aux modalités de rajustements énoncées à l'article A-902 des règles de CDCC, toutes les options sur Abitibi seront rajustées comme suit :

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :** **Le 29 octobre 2007.**
- **SYMBOLES DES OPTIONS :** **A deviendra AAQ.**
- **NOMBRE DE CONTRATS :** **Inchangé.**
- **MULTIPLICATEUR :** **100.**

Circulaire no : 169-2007

- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT :**
 - 1) **6 actions ordinaires d’AbitibiBowater, CUSIP 003687 10 0.**
 - 2) **Un montant en espèces représentant l’équivalent de 0,261 actions ordinaires d’AbitibiBowater. Ce montant sera déterminé une fois que la transaction sera en vigueur*.**

- **LIMITE DE POSITION ET DE LEVÉE :** **À compter du 29 octobre 2007, les limites de position et de levée resteront inchangées à 75 000 contrats.**

- **CUSIP :** **NOTACUSIP.**

* La portion en espèces du livrable demeurera fixe de façon permanente en tant que livrable de l’option et ne variera pas.

La CDCC n’acceptera pas le dépôt de récépissés d’entiercement pour les séries ajustées.

Bourse de Montréal Inc. - détails du rajustement :

Il est important de noter qu’à la date d’entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d’options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le plan d’arrangement et devront donc **être réenregistrés** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

Les séries existantes des classes d’options A seront transférées aux classes d’options AAQ qui représentent le nouveau livrable.

Abitibi-Consolidated Inc.		
Prix de levée actuels	Symbole actuel de la classe	Nouveau symbole de la classe
2,00 \$	A	AAQ
3,00 \$	A	AAQ
4,00 \$	A	AAQ

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR, OU EN POSITION VENDEUR DANS CES CLASSES D’OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au (514) 871-3526. Les Membres de la CDCC peuvent joindre le service des opérations de la CDCC.

Joëlle Saint-Arnault
Vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire générale